

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DASCO 140 Subvention à la Fondation Mémorial de la Shoah (73.120 euros) et avenant n°1 à la convention pluriannuelle.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Projet Éducatif de Territoire Parisien 2021-2026 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de parcours d'histoire et de mémoire avec la Fondation Mémorial de la Shoah et de lui attribuer le versement d'une subvention de 73.120 euros;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle avec la Fondation Mémorial de la Shoah 17, rue Geoffroy l'Asnier à Paris 4^{ème}, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 73.120 euros est attribuée à la Fondation Mémorial de la Shoah (4e) (19627- 2021_ 11363).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO